



Maître Marie-Laure BARTOLI

Notaire

RT 30
Résidence Surgente
20220 L'ILE-ROUSSE

Tél. 04.95.33.87.70
marie-laure.bartoli@notaires.fr

Dossier suivi par :
Marie-Laure BARTOLI
succession Anne GHERARDI
A 2020 00049

VI Réf :

CONSEIL REGIONAL DES NOTAIRES DE
CORSE

19 Cours du Général Leclerc

20000 AJACCIO

L'ILE-ROUSSE, le 21 septembre 2021

OBJET : AVIS DE PUBLICATION - CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Monsieur le Président du Conseil Régional des Notaires,

Mon Cher Confrère,

Dans le cadre des mesures arrêtées afin de permettre la reconstitution des titres de propriété faisant défaut, je vous saurai gré de bien vouloir trouver ci-après un **AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**.

Je vous saurai gré de bien vouloir publier cet avis sur le site dédié du Conseil Régional des Notaires de Corse et d'en faire transmission à la Préfecture ainsi qu'au service compétent de la Collectivité de Corse pour publication sur leur site respectif.

Vous en remerciant par avance,

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué Confrère.

Maître Marie-Laure BARTOLI

Accueil :
Du lundi au vendredi
de 9H00 à 12H00
et de 14H00 à 18H00.
Le samedi sur rendez-vous.

Accès :
RT 30 (ancienne route de Calvi)
en face du Gymnase Municipal.

Parking.

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de LORETO-DI-CASINCA (Haute-Corse 20215)

Suivant acte reçu par Maître Marie-Laure BARTOLI, notaire à L'ILE-ROUSSE (20220), le 6 septembre 2021, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06/03/2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, au profit de :

Mme **Anne GHERARDI**, retraitée, demeurant à VILLE DI PIETRABUGNO (20270), Immeuble Le Napoléon, Bât C, née à LORETO-DI-CASINCA (20215), le 6 février 1923, veuve de M Joseph Pierre FUBIANI ;

Concernant les biens ci-après désignés :

LORETO-DI-CASINCA (2B Haute-Corse)

1°) Une maison à usage d'habitation cadastrée de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	751	POGGIO	01 a 28 ca
Contenance totale				01 a 28 ca

2°) Diverses parcelles de terre cadastrées de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	A	0046	FRUDANACCIE	60 a 75 ca
	A	0093	PAL DI FERRO	22 a 90 ca
	A	0109	CANALE	10 a 65 ca
	A	0114	CANALE	22 a 80 ca
	A	0116	CANALE	15 a 05 ca
	A	0354	CASTAGNETO	07 a 80 ca
	A	0356	CASTAGNETO	12 a 35 ca
	A	0357	CASTAGNETO	05 a 25 ca
	A	0371	PIETRA PINZUTA	29 a 02 ca
	A	0393	STABIA	27 a 00 ca
	A	0541	L AJA L ORDACCIA	01 ha 02 a 10 ca
	B	0019	MORDACCHIONE	08 a 50 ca
	B	0096	CHIOSA	46 a 35 ca
	B	0152	SAN GAVINO	08 a 95 ca
	B	0153	SAN GAVINO	08 a 00 ca
	B	0299	MORESE	04 a 60 ca
	B	0435	PENTA LA META	42 a 80 ca
	B	0646	PIETRA	03 a 57 ca
	B	0761	COSTE	08 a 50 ca
	B	0848	GIANDARAJA	45 a 15 ca
	B	0875	FONTANA	32 a 50 ca
	B	1000	PIETRA ABERTA	15 a 65 ca
	B	1071	PICARELLI	23 a 84 ca
	B	1160	POGGIO	36 ca
Contenance totale				05 ha 64 a 44 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Pour avis,
Me Marie-Laure BARTOLI Notaire

Adresse courriel de l'étude : marie-laure.bartoli@notaires.fr (où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.D.C).